

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2009**

**DELIBERATION N° 2009/06/257**

**OBJET :** Bourse Studio d'Enregistrement et de Répétition - Création, composition et désignation des représentants de la commission paritaire.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que les actions en direction de la jeunesse constituent un des volets prioritaires de la politique municipale,

CONSIDERANT qu'afin d'aider les initiatives des jeunes dans le domaine musical, telles que les répétitions ou l'enregistrement de musiques, il est envisagé l'attribution d'une bourse permettant d'aider les jeunes dans la réalisation de leurs projets musicaux. Cette bourse sera attribuée aux groupes de musiciens, sous forme de points,

CONSIDERANT qu'ils bénéficieront ainsi de 2 heures de répétition ou d'enregistrement par semaine pour une durée initiale de 3 mois renouvelable, dans la limite d'une année maximum, auprès d'un studio conventionné,

CONSIDERANT que pour les répétitions un budget maximum trimestriel de 400 € par projet est prévu, ainsi qu'un montant de 150 à 200 € pour un enregistrement,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE de la création d'une commission paritaire Bourse Studio d'Enregistrement et de Répétition ayant pour mission de sélectionner les projets et de suivre leur mise en œuvre,

FIXE ainsi qu'il suit la composition de la commission qui sera présidée par le Maire ou son représentant,

Membres décisionnaires

4 élus du Conseil Municipal : M. Gilles CARBONNET, M. Bernard NUSBAUM, Mme Arlette FEMERY et Mme Isabelle SITTLER,


Membres consultatifs

- 2 responsables du studio conventionné,
- 2 membres pouvant apporter une aide à expertise,
- 1 secrétaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Député-Maire,



  
Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture le <sup>15</sup> 3-7-09  
et de la publication le 3-7-09  
Le Maire,

